

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 septembre 2013

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2013-8-7-5

Service consulté

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Résumé : Il est proposé, dans le présent rapport :

- d'attribuer des subventions à 22 associations et communes au titre de 3 politiques de soutien en faveur du Développement Culturel pour un montant total d'aides de 373 700 € dont :
 - . 87 200 € au titre des Expressions Artistiques
 - . 3 500 € au titre de l'Enseignement Artistique et Pratique
 - . 283 000 € au titre des Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels
- de valider et d'autoriser le Président à signer :
 - . la convention de financement pour le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 28 000 € en faveur de la Ville de Huningue en 2013 pour le Triangle ;
 - . la convention de financement pour le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 240 000 € en faveur de la Filature, Scène Nationale.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil Général a adopté différents dispositifs intitulés "Expressions Artistiques", "Enseignement Artistique et Pratique", "Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels" qui permettent de soutenir le secteur culturel.

L'intervention départementale se caractérise essentiellement par l'accompagnement de projets culturels.

Lors de sa réunion du 2 juillet 2013, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné des demandes relevant de différentes lignes budgétaires : 21 propositions sont récapitulées dans les tableaux joints au présent rapport.

Par ailleurs, dans le cadre du Budget Primitif 2013, l'Assemblée départementale a validé le principe de reconduire des conventions de partenariat échues fin 2012 et a inscrit les crédits nécessaires à la mise en œuvre des projets artistiques et culturels des structures concernées en 2013.

La Filature, Scène nationale, est concernée par ce dispositif.

L'ensemble des propositions sont récapitulées ci-après au titre de 3 politiques de soutien en faveur du développement culturel :

I - EXPRESSIONS ARTISTIQUES (aides aux projets)

17 demandes de participation financière ont été soumises à la Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets qui relèvent des 3 thématiques suivantes :

- ✓ Festivals
- ✓ Création/Diffusion Artistiques
- ✓ Diffusion musicale

Les propositions d'intervention pour un montant global de 87 200 € vous sont récapitulées dans les tableaux joints *en annexe 1* au rapport.

II - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE : structures oeuvrant pour la pratique

2 demandes de participations financières relevant de ce dispositif ont été examinées.

Les propositions d'intervention pour un montant global de 3 500 € vous sont récapitulées dans le tableau joint *en annexe 2* au rapport.

III - LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

3 participations financières ont été sollicitées par :

- ***l'association les Tréteaux de Haute-Alsace de Mulhouse, pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2013/2014.***

Les activités principales de l'association, en résidence permanente au Théâtre de la Sinne à Mulhouse, concernent le théâtre en direction du jeune public.

Outre la programmation 2013/2014 au Théâtre de la Sinne, l'association réalise une opération spectacle vivant en direction des écoles maternelles de Mulhouse, développe des collaborations avec la Filature et l'AFSCO-Espace Matisse et organise des actions de formation à l'attention des enseignants ou en milieu scolaire, ainsi que des ateliers tout public.

Aussi vous est-il proposé d'attribuer une aide de 15 000 € en faveur de l'Association les Tréteaux de Haute-Alsace, récapitulée dans le tableau joint *en annexe 3* au rapport.

- ***la Ville de Huningue, pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle en 2013.***

Le Triangle a bénéficié d'une convention de partenariat culturel Département/Ville de Huningue de 2009 à 2012 dont l'évaluation a fait l'objet d'une communication à la Commission Permanente du 11 décembre 2012.

Ce bilan a notamment souligné que l'activité du Triangle intégrait une composante sociale forte et que la structure, dans le cadre de contraintes financières, a vu une évolution de son projet artistique et culturel, avec un programme de diffusion réduit depuis 2011.

Dans ce contexte et sur la base des recommandations du bilan évaluatif qui préconise, pour le Département, de cibler ses aides sur des actions plus clairement liées au projet culturel de la structure, des réflexions ont été engagées entre la Ville et le Département pour la reconduction du partenariat.

Parallèlement, dans le cadre du renouvellement des Contrats de Territoire de Vie (CTV) à partir de 2014, il a été décidé que le financement des structures culturelles à rayonnement territorial par le Conseil Général, interviendra dans le cadre des CTV.

Aussi la Ville de Huningue et le Département ont-ils convenu d'articuler le renouvellement du partenariat pluriannuel pour le Triangle avec celui des CTV, à partir de 2014.

Dans ce contexte, la Ville de Huningue sollicite une subvention pour la mise en œuvre du projet culturel du Triangle en 2013, considérée comme une année de transition.

Ce dernier s'inscrit dans la continuité du précédent (soutien aux pratiques artistiques, diffusion, actions de sensibilisation du public, résidences d'artistes et travail en réseau) tout en intégrant des nouveautés :

- le festival Compli'Cit  a  t   toff  (16 compagnies et 4 000 spectateurs du 25 janvier au 3 f vrier 2013) ;
- des spectacles de rue se sont d roul s les 22 et 23 juin ;
- 3 spectacles sont destin s   la petite enfance ;
- le renforcement de projets transfrontaliers avec Weil-am-Rhein est engag .

Faisant suite aux recommandations du bilan  valuatif, le Triangle a distingu  de ce projet l'ensemble des actions conduites par l'Acad mie des Arts qui fait l'objet, par ailleurs, d'une convention avec le D partement au titre du Sch ma D partemental des Enseignements Artistiques (aide d partementale de 32 833   en 2013).

Aussi vous est-il propos  :

- de soutenir la Ville de Huningue pour la mise en  uvre du projet artistique et culturel du Triangle, conform ment au projet de convention joint *en annexe 4* au rapport ;
 - de valider et d'autoriser le Pr sident   signer cette convention ;
 - d'attribuer et d'autoriser le versement en faveur de la Ville de Huningue d'une subvention de 28 000   en 2013, r capitul e dans le tableau joint *en annexe 3* au rapport.
- ***la Filature, Sc ne nationale, pour la mise en  uvre de son projet artistique et culturel en 2013.***

Dans le cadre du Budget Primitif 2013, l'Assembl e d partementale a valid  le principe de reconduire des conventions de partenariat  chues fin 2012 et a inscrit les cr dits n cessaires   la mise en  uvre des projets artistiques et culturels des structures concern es en 2013.

Dans ce contexte, La Filature a sollicit  le soutien de ses partenaires pour lui permettre la mise en  uvre de son projet artistique et culturel en 2013,   travers des conventions bilat rales   passer avec chacun d'entre eux (Etat, R gion, D partement, Ville de Mulhouse).

En effet, la d marche de reconduction du partenariat conduite par l'Etat, chef de file, pour l' laboration d'une convention multipartenariale et pluriannuelle devrait aboutir fin 2013 et le nouvel accord porterait sur les ann es 2014/2017.

Le projet artistique et culturel de la Filature, pour la mise en œuvre duquel le Département est sollicité à hauteur de 240 000 €, est axé sur :

- ↳ une programmation s'adressant à tous les genres et qui ambitionne de concerner le public le plus large en lui proposant des repères ;
- ↳ une activité appuyée davantage sur les propositions des structures présentes sur le site (Orchestre Symphonique de Mulhouse et Ballet de l'Opéra National du Rhin) ;
- ↳ des projets culturels intégrés dans les temps forts ou festivals du territoire de vie de la Région Mulhousienne et conduits en partenariat avec des structures et acteurs culturels transfrontaliers ;
- ↳ un ancrage territorial conforté, tant sur la Ville de Mulhouse que sur les territoires de vie du département, en s'appuyant notamment sur des partenariats avec des établissements culturels, d'enseignement, de santé ou de solidarité.

Aussi vous est-il proposé de :

- de soutenir La Filature pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2013 conformément au projet de convention joint *en annexe 5* au rapport ;
- de valider et d'autoriser le Président à signer cette convention ;
- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention de 240 000 € en 2013 en faveur de la Filature.

*
* *

En conclusion, il est proposé :

↳ au titre des politiques suivantes :

Expressions Artistiques

- d'attribuer et d'autoriser le versement des aides aux projets listés dans les tableaux joints en *annexe 1* au rapport, dans les conditions précisées par ces derniers, pour un montant total de 87 200 €, prélevés sur les lignes du budget du Département à raison de :
 - 81 700 € sur le programme D721, imputation 65-311-6574-2347-371
 - 5 500 € sur le programme D721, imputation 65-311-65734-2347-371

Enseignement Artistique et Pratique : structures œuvrant pour la pratique

- d'attribuer et d'autoriser le versement des aides aux projets listés dans le tableau joint en *annexe 2* au rapport pour un montant total de 3 500 €, prélevés sur la ligne du budget du Département – programme D726, imputation 65-311-6574-2397-371

Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une aide de 15 000 € en faveur des Tréteaux de Haute-Alsace indiquée dans le tableau joint en *annexe 3* au rapport et dont le montant sera prélevé sur la ligne du budget du Département - programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371

- de valider et d'autoriser le Président à signer :
 - la convention entre le Département et la Ville de Huningue, relative à la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle en 2013, jointe en *annexe 4* au rapport
 - la convention entre le Département et La Filature, relative à la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2013, jointe en *annexe 5* au rapport
- d'attribuer et d'autoriser le versement :
 - d'une subvention de 28 000 € en faveur de la Ville de Huningue pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle en 2013 dont le montant sera prélevé sur la ligne du budget du Département - programme D722, imputation 65-311-65734-2367-371
 - d'une subvention de 240 000 € en faveur de La Filature pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2013 dont le montant sera prélevé sur la ligne du budget du Département - programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371
- ↳ de prendre acte des renseignements portés sur la liste jointe au rapport en *annexe 6* qui récapitule les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013

Associations

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

FESTIVALS

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2012	Proposition de la 7ème Commission du 02/07/2013	Observations
1	Maison Pour Tous Espace 110 Illzach	29ème édition du Festival BEDECINE 16 et 17 novembre 2013	297 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
2	Association D'Ailleurs, d'Ici Colmar	16ème édition du Festival de rue "D'Ailleurs, d'Ici" 4 et 5 mai 2013	54 500 €	4 000 €	2 500 €	2 500 €	<i>Subvention allouée sous réserve de la présentation du bilan 2012</i>
3	Association Premiers Actes Munster	6ème Festival Premiers Actes Munster 16 août au 24 août 2013	182 000 €	7 500 €	5 000 €	5 000 €	
4	Association "Le Markstein, ça vous gagne" Markstein	9ème édition du Festival CIRK'ÔMARKSTEIN 17 juin au 3 juillet 2013	56 600 €	1 500 €	Pas de demande en 2012	1 000 €	
4	Association Les Mangeurs de Lune Pfaffenheim	7ème édition de la manifestation "Les Mangeurs de Lune" du 17 au 25 août 2013	38 800 €	1 500 €	Pas de demande en 2012	1 000 €	<i>Subvention allouée sous réserve de la présentation du bilan 2012</i>

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2012	Proposition de la 7ème Commission du 02/07/2013	Observations
5	Made Aubout Art And Design Strasbourg	2ème édition du festival "Pression Design 2013 à Mulhouse" du 29 juin au 7 juillet 2013	5 560 €	2 000 €	Pas de Festival en 2012 Non sollicité en 2011	800 €	
6	Association "Les Amis de l'Orgue Silbermann de Soultz"	Edition 2013 des "Musicales de Soultz" de mai à décembre	14 450 €	1 500 €	1 100 €	1 100 €	
7	Association Rencontres de Musique Ancienne de Ribeauvillé	30ème édition du Festival de Musique Ancienne de Ribeauvillé du 28 septembre au 27 octobre 2013	113 850 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	
8	Association des Amis des Orgues de la Collégiale Saint-Martin de Colmar	Edition 2013 du Festival d'Orgue "Les Mardis à la Collégiale Saint-Martin" de Colmar en août et en octobre	9 995 €	1 500 €	Pas de demande en 2012	800 €	
9	Association "Alsace Cinémas" Strasbourg	9ème édition du Festival "Augenblick" du 12 au 29 novembre 2013	89 157 €	6 000 €	4 000 € (au titre de la Mission Langue et Culture Régionales)	5 000 €	
10	Association MJC de la Communauté de Communes d'Altkirch	6ème édition du "Sound'Go Festival" les 6 et 7 septembre 2013	32 817 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2012</i>	<i>Proposition de la 7ème Commission du 02/07/2013</i>	<i>Observations</i>
11	Fédération Hiéro Colmar	"Scène Off" de la Foire aux Vins de Colmar du 9 au 18 août 2013	25 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	
12	Association Jazz à Mulhouse	5ème édition du Festival METEO du 8 au 31 août 2013	326 154 €	18 000 €	15 000 €	15 000 €	
TOTAL						73 700 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013

Associations

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

CREATION/DIFFUSION ARTISTIQUES

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2012</i>	<i>Proposition de la 7ème commission du 02/7/2013</i>	<i>Observations</i>
1	Association pour la Promotion de la Culture en Alsace (APCA) Strasbourg	27ème tournée d'été de la Choucrouterie en 2013 "Le Soleil, la mer et quelques coquinerries"	113 866 €	3 000 €	2 500 €	2 500 €	
2	Compagnie KALISTO Mulhouse	Création/diffusion de la pièce "Love and Money" du 29 novembre au 1er décembre 2013	73 000 €	8 000 €	4 000 €	4 500 €	
TOTAL						7 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES
 Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013
Associations
Imputation : 65-311-6574-2347-371
 (D721)

DIFFUSION MUSICALE

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2012</i>	<i>Proposition de la 7ème Commission du 02/7/2013</i>	<i>Observations</i>
1	Association Voix et Art Sacré Strasbourg - Ensemble TRECANUM	Saison 2013 de diffusion de concerts dans le Haut-Rhin	33 040 €	1 150 €	1 000 €	1 000 €	
TOTAL						1 000 €	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013

Communes

Imputation : 65-311-65734-2347-371

(D721)

FESTIVALS

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2012	Proposition de la 7ème Commission du 02/07/2013	Observations
1	Ville de COLMAR	18ème édition du Festival Jazz de Colmar du 9 au 14 septembre 2013	151 400 €	8 000 €	5 500 €	5 500 €	
TOTAL						5 500 €	

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET PRATIQUE
 Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013
Associations
Imputation : 65-311-6574-2397-371
 (D726)

STRUCTURES OEUVRANT POUR LA PRATIQUE

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2012</i>	<i>Proposition de la 7ème Commission du 02/07/2013</i>	<i>Observations</i>
1	Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France GUEBWILLER	Actions de formation menées en 2013	46 460 €	5 000 €	1 500 €	1 500 €	
2	Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin GUEBWILLER	Actions de formation menées en 2013	14 000 €	3 000 €	2 000 €	2 000 €	
TOTAL						3 500 €	

LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013

Associations

Imputation : 65-311-6574-2357-371

(D722)

OPERATEUR CULTUREL

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévisionnel global	Intervention souhaitée	Subvention allouée en 2012	Proposition de la 7ème Commission du 02/7/2013	Observations
1	TRETEAUX DE HAUTE-ALSACE MULHOUSE	Activités en 2013	353 600 €	30 000 €	20 000 €	15 000 €	
						15 000 €	

LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS

Commission Permanente du 13 SEPTEMBRE 2013

Communes

Imputation : 65-311-65734-2357-371

(D722)

LIEUX DE DIFFUSION

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2012</i>	<i>Proposition de la 7ème Commission du 02/7/2013</i>	<i>Observations</i>
1	VILLE DE HUNINGUE	Mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle en 2013	509 218 €	32 000 €	33 000 €	28 000 €	
						28 000 €	



**CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL
2013
ENTRE
LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN et LA VILLE DE HUNINGUE
PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU TRIANGLE**

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,
- Vu les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour la culture,
- Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- Vu le rapport et la délibération n° CG 2012-6-7-3 du 5 décembre 2012 relatifs au Budget Primitif 2013 en faveur du Développement Culturel,
- Vu la convention du 23 novembre 2009 entre le Département et la Ville de Huningue portant sur le développement culturel du Triangle
- Vu le bilan évaluatif de la convention de partenariat 2009-2012 communiqué à la Commission Permanente du Conseil Général du 13 décembre 2012,
- Vu la demande présentée par la Ville de Huningue en date du 24 mai 2013,
- Vu le projet artistique et culturel 2013 du Triangle validé par délibération du Conseil municipal de la Ville de Huningue en date du

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

le Département du Haut-Rhin ci-après nommé « le Département », représenté par le Président du Conseil Général, M. Charles BUTTNER, habilité par délibération du d'une part,

et :

La Ville de Huningue, ci-après nommée « La Ville », représentée par son Maire, M. Jean-Marc DEICHTMANN, habilité par délibération du 14 mars 2008, d'autre part.

PREAMBULE

« Le Triangle » est un équipement à vocation multiple dont la gestion, en régie municipale directe, relève de la Ville de Huningue.

Au titre de son action culturelle, le Triangle a engagé, dès son ouverture au public, une démarche visant à faire de l'équipement, un pôle culturel structurant au rayonnement local, départemental, régional et transfrontalier.

Dans ce contexte, le Triangle a élaboré un projet artistique et culturel dont les orientations et les objectifs, négociés avec le Département, ont conduit à un contrat de développement culturel de 2007 à 2009 renouvelé de 2009 à 2012, entre le Département et la Ville de Huningue.

A son terme, ce partenariat a fait l'objet d'un bilan évaluatif qui a relevé que le Triangle développe une activité importante, enrichie par la présence de l'Académie des Arts dans ses locaux, qui en fait prioritairement un équipement de proximité ouvert, à l'écoute des publics et pratiques amateurs, ancré et identifié par la population de son territoire avec, à la faveur d'une situation géographique propice, un engagement sur le secteur des Trois Frontières.

Le bilan a souligné qu'à travers cette activité, exercée dans un contexte de contraintes financières qui a conduit le Triangle à adapter son projet artistique et culturel notamment la diffusion, désormais recentrée sur un festival, les objectifs du partenariat ont été globalement atteints, soulignant toutefois que davantage de projets auraient pu être conduits avec les collégiens.

Enfin, il a été suggéré que, dans la perspective de la reconduction du partenariat, le nouveau projet artistique et culturel du Triangle distingue le projet pédagogique de l'Académie des Arts soutenu par ailleurs au titre d'une convention spécifique entre la Ville de Huningue et le Département dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

Dans ce contexte, la procédure de reconduction du partenariat a été engagée entre le Département et la Ville de Huningue. Toutefois, au regard de la démarche actuellement conduite par le Département pour le renouvellement des Contrats de Territoire de Vie à partir de 2014, il a été relevé que le nouveau contrat pluriannuel pourra faire l'objet d'une intégration au Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays.

En conséquence, afin de mettre en cohérence la durée de validité de ces deux contrats et pour permettre la continuité de l'activité culturelle du Triangle, le Département et la Ville de Huningue ont convenu d'un accord spécifique en 2013, objet de la présente convention.

ARTICLE 1 – OBJET :

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet artistique et culturel du Triangle de 2013 (*annexe1*)
- les conditions, modalités d'attribution et de versement de l'aide financière du Département destinée à soutenir sa mise en œuvre conformément au budget prévisionnel 2013 (*annexe 2*)
- les modalités de suivi de la convention.

ARTICLE 2 – DUREE :

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013 et abroge toute convention en cours ayant le même objet entre la Ville de Huningue et le Département.

Elle reste valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions.

ARTICLE 3 – ORIENTATIONS DU DEPARTEMENT ET PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

L'action culturelle départementale est fondée sur une double logique privilégiant l'aménagement culturel du territoire et la sensibilisation des publics, dans l'objectif de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture.

Ces deux axes - action territoriale et développement des publics- peuvent être déclinés sur la base des orientations suivantes :

- favoriser le rayonnement de son activité sur un territoire élargi en développant des partenariats avec les acteurs culturels du territoire (lieux de diffusion, associations, collectivités, artistes, institutions) ;
- initier des projets auprès des publics relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées...) ;
- rechercher l'élargissement des publics en favorisant l'accessibilité à la culture par la mise en place d'actions diversifiées de médiation culturelle, ateliers de pratiques, conférences...

Sur la base de ces orientations, le Triangle a élaboré un projet artistique et culturel pour 2013 (*annexe 1*) axé sur :

1. le soutien aux pratiques artistiques
2. le programme de diffusion
3. les actions de sensibilisation des publics
4. la participation et le développement de projets dans le cadre de réseaux

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

Pour l'année 2013, une subvention d'un montant de 28 000 € est accordée par le Département au titre de sa participation au projet artistique et culturel du Triangle (*annexe 1*), conformément au budget prévisionnel 2013 (*annexe 2*). Cette somme est répartie comme suit :

- ↳ Diffusion (festival Compli'Cité, spectacles de rues ...) : 20 000 €
- ↳ Présence artistique, en particulier l'accueil en résidence de compagnies régionales : 5 000 €
- ↳ Actions de sensibilisation des publics relevant de sa compétence (collégiens, personnes âgées, handicapées...) 3 000 €

La subvention accordée dans le cadre de la présente convention devra uniquement être employée par la Ville pour réaliser le projet artistique et culturel du Triangle en 2013.

Son attribution et son versement s'effectueront sous réserve du respect, par la Ville de Huningue du contenu de la présente convention, dont les clauses continueront à s'appliquer pleinement, et dans le respect du règlement financier départemental en vigueur au moment de son octroi.

Modalités de versement :

Conformément au règlement financier départemental, la subvention 2013 fera l'objet :

- d'un acompte de 50 % au début d'exercice sur la base d'une demande formulée par la Ville et accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement du Triangle en équilibre
- le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, au vu de la présentation d'un extrait du compte administratif relatif au secteur culturel de l'exercice N-1

Si le montant des dépenses réelles attestées par la Ville est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans le budget prévisionnel transmis par la Ville, la subvention versée par le Département pourra être réduite à due concurrence par décision du Président du Conseil Général.

Dans cette hypothèse, le montant définitif de la subvention, tel qu'arrêté dans les conditions précitées, sera notifié à la ville par courrier du Président du Conseil Général.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par la Ville est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

Les versements s'effectueront, sous réserve du respect par la Ville des obligations mentionnées à l'article 5.

En outre, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement. En conséquence, si la subvention accordée au titre de la présente convention n'est pas versée dans l'année de son attribution, son solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

L'aide financière sera versée sur le compte de la Ville de Huningue, trésorerie principale de Huningue, BANQUE DE FRANCE Opération Collectivités et Etablissements Publics Locaux – 30001 00581 F6820000000 31.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur le Départemental.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS

La Ville de Huningue en concertation avec la direction du Triangle s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel du Triangle en 2013,
- faciliter à tout moment, le contrôle, par le Département, de la réalisation des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile,
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par le Département,
- fournir :
 - un bilan d'activité et le compte d'emploi de la subvention allouée de l'année précédente, certifié par le Trésorier de la Ville de Huningue ;

- le bilan financier du projet artistique et culturel du Triangle de l'année précédente ;
 - un budget prévisionnel validé par la Ville, relatif à la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Triangle ;
 - un état du personnel en service relatif à l'année en cours.
- Aviser de toute modification concernant :
- la direction du Triangle ;
 - l'usage de la subvention : les modalités de contrôle de l'usage de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).
- Faire mention du soutien du Département notamment au moyen de son logo dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées,

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 6 – SUIVI

Il est institué un comité chargé du suivi de l'exécution de la présente convention.

Il est composé des représentants du Département, de la Ville de Huningue et du directeur du Triangle et se réunira en 2013 sur l'initiative du Département.

Le comité de suivi sera informé de l'activité du Triangle en 2013.

ARTICLE 7 – MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 3.

ARTICLE 8 – RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par la Ville de l'une des orientations de l'article 3, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la ville n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La résiliation est également possible, de plein droit et sans indemnité, en cas de non respect par le Département ou la Ville des engagements respectifs de la convention.

ARTICLE 9 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à 1 mois.

ARTICLE 10 – AUTRES DISPOSITIONS

- Les 2 annexes font partie intégrante de la présente convention.
- Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar le,

Le Maire
de la Ville de Huningue

Le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin

PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE DU TRIANGLE

Principales activités 2013

ANNEXE 1

1 - SOUTIEN AUX PRATIQUES ARTISTIQUES (accueil et accompagnement technique)

- 12 projets amateurs portés par 8 entités différentes :
 - associations locales : Tréteaux de Vauban, Harmonie Municipale, Cultu'Rock, Mahattan Jazz Choir, théâtre alsacien avec l'association Regain, Photo Club du Rhin, atelier d'aquarelle du CADPA (locaux pour travail hebdomadaire et pour des restitutions public)
 - école primaire M. Pagnol : création d'une comédie musicale et d'un spectacle de théâtre avec des classes bilingues
 - le collège Gérard de Nerval : création d'un spectacle avec l'atelier théâtre du collège et les classes bilingues et réalisation de supports d'exposition et de caisson de scène dans l'atelier menuiserie de la SEGPA.
 - l'IDEN : accueil de 280 enfants dans le cadre d'une rencontre tri nationale (F, D, CH) pour chanter (mai) + présentation de l'exposition « Aïnsi, font, font, font... » ; travaux d'enfants issus de 9 classes maternelles et élémentaires de Bâle, Buschwiller, Hegenheim, Huningue et Liebenschwiler (juin) + 2 réunions pédagogiques d'enseignants

➤ 4 résidences d'artistes professionnels en vu de la création de spectacles

- Théâtre du Même Nom (théâtre contemporain – 68 Village-Neuf)
- Cie Art'Maniac (danse contemporaine – 68 Mulhouse)
- Le Vent en Poupe (chanson – 68 Steinbach)
- Cie Création Ephémère (théâtre contemporain avec comédiens différents – 12 Milliau)

2 - DIFFUSION

Mise en place d'une saison culturelle complémentaire à l'offre existante par ailleurs sur notre territoire, composée de spectacles vivants professionnels et d'expositions tout public :

1) Festival Compil'Cité :

- 16 compagnies invitées, 25 spectacles proposés et 4.000 spectateurs accueillis (du 25 janvier au 3 février)

2) Autres spectacles :

- 3 spectacles « petite enfance » répartis dans l'année (destinés aux 18 mois - 3 ans et leurs parents) unique lieu à proposer cela dans le secteur des 3 Frontières)
- musique du monde, dans le cadre du String Time Festival de Weill am Rhein (D)
- chant choral (manifestation grand public en septembre)
- cirque (en décembre)

3) Spectacles de rue :

- 13 Cie professionnelles invitées pour l'inauguration de l'Espace Abbattu les 22 et 23 juin
- Les Régionales : accueil de La Caravane des Valises le 2 octobre

4) Expositions :

- 7 expositions (peinture, photographie, marionnettes, volumes en résine, travaux d'enfants...)

page 1/2

3.- SENSIBILISATION ET ELARGISSEMENT DU PUBLIC / TRAVAIL EN RESEAU

La sensibilisation et l'élargissement du public passent par la mise en place de différentes actions :

- Tout public :
- 5 Musiq'Apéro le dimanche matin
 - Une rencontre au Triangle organisée conjointement avec la Coupole de St-Louis autour de l'accueil de la Cie Hervé Koubi dans le théâtre ludovicien (mars). Cette action tout public a aussi fait l'objet d'un travail particulier avec les classes de danse de notre Académie des Arts et du Conservatoire de St-Louis, initiative qui a par ailleurs été la thématique d'un Atelier des Régionales.

Jeunesse :

accueils de spectacle *Des airs de famille* dans le cadre de l'unique journée organisée par le Service Jeunesse de la Ville

Petite enfance :

travail de proximité particulier avec la crèche locale dans la perspective des 3 spectacles spécialement dédiés.

Séniors :

axe de travail avec le CCAS pour la mise en place d'un service de navette ouvert aux plus anciens pour faciliter leur venue au spectacle (notamment pour le festival Compil' Cité).

Collégiens :

accueil de « Peace & Love » : spectacle éducatif pour sensibiliser les jeunes aux risques audits

Handicap :

préparation d'une rencontre avec les IME à l'occasion de l'accueil en résidence de la Cie Création Ephémère (novembre 2013 ou mars 2014)

Publics et artistes transfrontaliers :

accueil de 2 expositions trinationales (F-D-CH) organisées par des tiers (les 2ème Rencontres photographiques des 3 Pays et la 4ème édition d'Eclats de Brique avec divers plasticiens).

Le travail au sein de différents réseaux a également permis :

➤ Le co-accueil de 2 compagnies avec le festival Momix de Kingersheim qui a aussi inscrit 6 spectacles du festival Compil' Cité dans sa programmation

➤ La mise en place de projets transfrontaliers :

- 3 projets communs avec Weil am Rhein (D) appelés à se pérenniser :
 - la programmation par le Kulturamt d'un concert à Weil am Rhein dans le cadre du festival Compil' Cité de Huningue
 - la programmation par le Triangle d'un concert à Huningue dans le cadre du String Time Festival de Weil am Rhein (mars)
 - une 4ème exposition au Triangle avec des artistes des ateliers du Kesselhaus de Weil am Rhein
- 2 projets associatifs autour d'expositions avec des artistes français, allemands et suisses :
 - 2ème Rencontres Photographiques des 3 Pays
 - Eclats de Brique (peintures, sculptures)

**LE TRIANGLE
BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE 2013**

ANNEXE 2

ACTIVITES		CHARGES	
Diffusion		209 540	
	<i>dont festival Compil'Cité</i>	95 026	
Soutien aux pratiques artistiques (Subvention et avantages en nature)		97 709	
	<i>dont projets amateurs</i>	82 879	
	<i>dont résidences d'artistes professionnels</i>	14 830	
Charges de structure liées au projet culturel et artistique (personnel, petit matériel et consommables, fluides, ... hors fonctionnement Académie des Arts)		201 969	
	<i>dont projets transfontalier</i>	34 108	
	<i>dont travail en réseau</i>	3 143	
	<i>Sensibilisation et élargissement du public</i>	(*)	
Total		509 218	509 218
PRODUITS			
Recettes de billetterie		24 550	
	Partenaires privés	15 350	
	Subvention Conseil Général	32 000	
	Subvention Conseil Régional	6 000	
	Autres (Agence Culturelle d'Alsace)	1 540	
	Ville de Huningue	429 778	
Total		509 218	509 218

(*) A ce jour, le service culturel n'est pas en capacité de présenter un chiffrage précis de ces actions qui soit fiable et vérifiable. Etroitement liées aux différents axes de notre projet, ces actions en partie fléchées, revêtent par ailleurs des formes très diverses, fluctuantes en fonction de variables externes que nous ne maîtrisons pas. On peut estimer à titre indicatif, que cela représente environ 10% des charges de structures indiquées.

Conseil Général



Haut-Rhin

**CONVENTION
ENTRE**

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA FILATURE

Projet artistique et culturel de la Scène nationale en 2013

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les orientations du Conseil Général pour le développement culturel,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu les statuts de l'association La Filature en date du

Vu le projet artistique et culturel proposé par La Filature en 2013,

Vu la demande de la Filature en date du 15 juillet 2013

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du 13 septembre 2013,

et

L'association La Filature, ci-après dénommée "La Filature" représentée par son Président Bertrand Jacobberger,

PREAMBULE

La Filature est un établissement pluridisciplinaire de diffusion du spectacle vivant, labellisé "Scène Nationale" et constitue, sur le territoire mulhousien, un pôle à vocation régionale, nationale, internationale de diffusion et de création.

L'établissement assure, à ce titre et conformément aux dispositions de la charte des missions de service public des établissements subventionnés dans le domaine du spectacle vivant, des missions confiées par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans ce cadre, la structure doit notamment être attentive à la pluridisciplinarité de sa programmation, témoigner d'un effort important en faveur des oeuvres des auteurs et compositeurs contemporains et favoriser la production et la circulation des œuvres de création et du répertoire.

Par ailleurs, elle doit rechercher, notamment avec l'appui d'artistes accueillis en résidence, le développement de ses publics en veillant à une bonne inscription de l'établissement dans son environnement territorial.

La Filature a bénéficié d'un contrat d'objectifs et de moyens de 2008 à 2011 signé avec l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Mulhouse, mis en œuvre par un directeur dont le mandat a pris fin en 2011.

Une nouvelle directrice a été recrutée en 2012, année qui a été mise à profit pour élaborer un nouveau projet artistique et culturel pour La Filature. Cette période de transition a conduit les partenaires à soutenir La Filature dans le cadre de conventions bilatérales.

Depuis, les réflexions se sont poursuivies entre les partenaires pour l'élaboration d'une convention multipartenariale et pluriannuelle. Cette démarche conduite par l'Etat, chef de file, devrait aboutir fin 2013 et une nouvelle convention pourrait être formalisée à partir de 2014.

Dans ce contexte, La Filature a sollicité le soutien de ses partenaires pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2013 pour lequel la direction propose une programmation intégrant tous les genres et qui ambitionne de concerner le public le plus large en lui proposant des repères.

Par ailleurs, l'activité s'appuie davantage sur les propositions des structures présentes sur le site (Orchestre Symphonique de Mulhouse et Ballet de l'Opéra National du Rhin) et certains projets trouvent leur place dans les temps forts ou festivals du territoire de vie de la Région Mulhousienne. Des projets culturels sont également conduits en partenariats avec des structures et acteurs culturels transfrontaliers.

L'ancrage territorial de La Filature devrait également être conforté, tant sur la ville de Mulhouse que sur les territoires de vie du département du Haut-Rhin, en s'appuyant notamment sur des partenariats avec des établissements culturels, d'enseignement, de santé ou de solidarité.

Dans ce contexte, le Département, dont les orientations culturelles se fondent sur la double logique des publics et des territoires, apporte son soutien à La Filature en 2013, dans le cadre du présent accord.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet artistique et culturel de La Filature en 2013 (*annexe 1*)
- les conditions, modalités d'attribution et de versement de l'aide financière du Département destinée à soutenir sa mise en œuvre conformément au budget prévisionnel 2013 (*annexe 2*)
- les modalités de suivi de la convention (article 6).

ARTICLE 2 - ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT ET PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA FILATURE EN 2013 (ANNEXE 1)

Les orientations culturelles du Département visent à favoriser l'accès à la culture d'un public le plus large possible et inscrire l'action culturelle dans les territoires. Il encourage ainsi toute initiative contribuant à :

- ↳ l'éducation et la sensibilisation artistique de publics différenciés, notamment ceux relevant des compétences du Département (collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées...),
- ↳ la valorisation des atouts artistiques des territoires et l'équilibre de l'offre culturelle.

La Filature met en œuvre, en 2013, un projet artistique et culturel axé sur la diffusion, la création et la sensibilisation des publics (*annexe 1*) et qui répond à ces objectifs.

ARTICLE 3 - CONDITIONS, MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE

Pour l'exercice 2013, la participation maximale du Département en faveur de La Filature est fixée à **240 000 €** (deux cent quarante mille euros) pour son projet dont le budget est en *annexe 2*, répartis comme suit :

Subvention complément de prix :

Les recettes commerciales prévisionnelles de l'activité de présentation de spectacles et des actions d'accompagnement vers le public sont estimées à 1 226 016 € HT compte tenu d'un prix de vente moyen du billet de 21,50 HT et d'une fréquentation prévisionnelle de 57 024 spectateurs payants.

Sur cette base, afin de compenser l'insuffisance de prix résultant des objectifs de soutien visant à favoriser l'accès du plus grand nombre et permettant la mise en oeuvre du projet artistique et culturel, le Département accorde à l'association une subvention de 210 000 € répartis de la manière suivante :

- ↳ 200 000 € affectés au projet artistique et culturel
- ↳ 10 000 € affectés au soutien aux compagnies régionales (co-production, accueil en résidence de création ou compagnonnage...)

Cette subvention « complément de prix » est spécialement versée en contrepartie de la réalisation des actions précitées et est destinée à compléter le prix de vente des billets.

Subventions :

- ↳ 25 000 € affectés à l'opération "La Filature au Collège" ; dans ce cadre La Filature veillera à faire appel à des artistes régionaux
- ↳ 5 000 € affectés aux ateliers spectacle vivant et actions en milieu carcéral.

Aucune autre aide ne pourra être sollicitée auprès du Département du Haut-Rhin par La Filature pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Le montant du soutien financier sera crédité sur le compte bancaire de la Filature :

Domiciliation	Code étab.	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Titulaire
CE d'Alsace	16705	09017	08751380701	54	LA FILATURE

Conformément au règlement financier du Département du Haut-Rhin, la participation financière au titre de l'exercice 2013, fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50 %, au début d'exercice, sur la base d'une lettre de demande, accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre ;
- le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, sur la base d'une lettre de demande et au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1.

Si le montant des dépenses réelles attestées par La Filature est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans le budget prévisionnel transmis par ses soins, la subvention versée par le Département pourra être réduite à due concurrence par décision du Président du Conseil Général.

Dans cette hypothèse, le montant définitif de la subvention, tel qu'arrêté dans les conditions précitées, sera notifié à La Filature par courrier du Président du Conseil Général.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par La Filature est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 4 - DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION ET DUREE DE VALIDITE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013. Elle demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

En revanche, elle ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

Conformément au règlement financier du Département actuellement en vigueur, la règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions de fonctionnement.

En conséquence, si la subvention accordée au titre de la présente convention n'est pas versée dans l'année de son attribution, son solde sera automatiquement annulé au 31 décembre de l'année de vote.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS

La Filature s'engage à :

☞ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet artistique et culturel en 2013 dont le budget est annexé à la présente convention ;

☞ fournir au Département avant le 30 septembre 2013 :

→ le compte rendu moral, financier, le compte de résultat du projet artistique et culturel réalisé en 2012 et le compte d'emploi de la subvention attribuée

↪ aviser le Département de toute modification concernant :

- l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
- ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)

↪ mentionner le soutien du Département, dans ses rapports avec les médias et sur l'ensemble de ses supports de communication ;

↪ informer le Département des autres subventions publiques attribuées.

ARTICLE 6 - SANCTIONS

Le respect des prescriptions de la présente convention est impératif.

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par l'association sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire diminuer son montant ou l'annuler, après examen des justificatifs présentés par l'association, et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement de la subvention ne pourra être opérée sans que l'association n'ait été mise en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à ses obligations ou, à défaut, de présenter ses observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

ARTICLE 7 - SUIVI ET EXECUTION DE LA CONVENTION

Au cours du premier semestre 2014, un bilan du projet artistique et culturel 2013 sera réalisé et présenté par La Filature dans le cadre d'une réunion organisée à son initiative.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE

La Filature met en œuvre son projet artistique et culturel pour l'année 2013, tel que défini à l'annexe 1, sous sa seule responsabilité.

En aucun cas la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de la mise en œuvre de ce projet, pour lequel il appartient à La Filature de souscrire les assurances adéquates.

ARTICLE 9 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 10 - RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par La Filature de l'une des orientations de la présente convention et notamment de ses articles 2, 3 et 5, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la Filature n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ces deux cas, le Département pourra annuler sa subvention, en suspendre le versement ou en demander le remboursement.

ARTICLE 11 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE - CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables limitées à une période de 1 mois.

ARTICLE 12 - AUTRES DISPOSITIONS

Les annexes 1 et 2 font partie intégrante de la présente convention.

Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.
Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Colmar, le

Le Président de La Filature

Le Président du Conseil Général du
Haut-Rhin

I. Projet artistique et culturel 2013

Programmation 2013, spectacles et expositions accueillis

La programmation 2013 s'inscrit dans la continuité des précédentes saisons. Nous avons accueilli en 2011, 69 spectacles pour 150 représentations et en 2012, 63 spectacles pour 139 représentations. Pour 2013, nous envisageons l'accueil de 70 spectacles pour 150 représentations. Cette programmation comprend essentiellement des spectacles programmés par Monica Guillouet-Gélys, même si quelques spectacles de la saison 12/13 sont issus de l'ancienne direction.

Nous souhaitons proposer une programmation artistique exigeante basée sur l'accueil d'auteurs contemporains, de metteurs en scène prestigieux, de jeunes compagnies locales, de formes émergentes intégrant les nouvelles technologies et une nouvelle relation au geste et à l'image.

En 2013, la Scène nationale s'engagera dans le soutien à la création contemporaine à travers les différentes déclinaisons de présence et d'accompagnement d'artistes et fera une place à la présentation de leurs projets dans sa programmation.

Nous porterons une attention particulière à la création artistique en Région Alsace et organiserons en novembre 2013, en partenariat avec la Comédie de l'Est de Colmar et le CRFA de Kingersheim, un temps fort présentant la vitalité de la création contemporaine en Alsace, *Scènes d'automne en Alsace*.

Elle participera à la production d'œuvres de renommée internationale et ou internationale en collaboration avec des partenaires majeurs comme le Festival d'Avignon, Marseille-Provence 2013, Théâtre Basel, et accueillera les représentations sur ses plateaux

La Scène nationale maintiendra une pluridisciplinarité artistique présentant toutes les facettes de l'art vivant d'aujourd'hui en complémentarité et collaboration avec les structures artistiques qu'elle abrite et celles qui lui sont proches dans le domaine de la musique et du jeune public notamment.

La programmation s'organisera dans les différentes salles de La Filature et un programme hors les murs appuyé sur un réseau de partenaires sera mis en place.

La Scène nationale développera son pôle image en soutenant la création et la diffusion d'œuvres photographiques, vidéo et installations multimédia, et en mettant en place un programme de sensibilisation à ces formes artistiques. Elle participera à la structuration d'un réseau d'acteurs dans le domaine des arts visuels et assurera par des collaborations avec des partenaires le rayonnement régional et transfrontalier de son projet artistique.

La Scène nationale organisera deux Festivals en 2013 : l'un dédié à la création artistique dans les pays du Sud, Les Vagabondes, l'autre à la création émergente en Europe du Nord, Horizon. Ces deux festivals prendront appui sur des partenariats forts avec d'autres lieux dans la grande région transfrontalière.

TOTAL				152	72	1381 843
THEATRE						
Les Semences indiscrets	Christophe Rauck	SM	8-12/01/13	1	5	
Danse Delhi	Galin Sioev	SM	01-02/02/13	1	2	
Les Jeunes	David Lescol	SM	12-14/02/13	1	3	
La dernière bercéeuse	Louis Arène	GM	15-16/03/2013	1	2	
La Vie est un rêve	Jacques Vincay	GS	21-22/03/13	1	2	
Pyramion miniature	Renaud Herbin	SM	4-5/04/13	1	4	
Action miniature	Renaud Herbin	SM	4-5/04/13	1	2	
Tout va bien en Amérique	David Lescol / Benoit Delbecq	SM	09-10/04/13	1	2	
Mia Cabane	Gael Chaillat	SJB	09-11/04/2013	1	6	
Isolde	Richard Maxwell	GS	3-4-5/10/2013	1	3	
?'ai 20 ans qu'est-ce que m'attend ?	Cécile Backes	SM	16-19/10-2013	1	4	
Les Marchands	Joël Pommerat	GS	5-6/11/2013	1	1	
L'âge des Poissons	Charlotte Lagrange	SM	12-13/11/2013	1	2	
Rebailles	Alice Laloy	SM	15/11/2013	1	1	
Love and Money	Ilina Delagie	GM	30/11-01/12/2013	1	2	
Everest	Mimo d'Introna	AS	24-27/11/2013	1	2	
Ouroboros	Hand Spring Puppet	SM	26-27/11/2013	1	2	
Par les Villages	Stanias Nordy	GS	12-14/12/2013	1	3	
Dopo la battaglia	Pippo Delbono	GS	17-18/12/2013	1	2	
DANSE						
Micro	Pierre Rigal	SM	22-23/01/13	1	2	242 982
Vortex	Phia Ménard	SM	07-08/02/13	1	2	
Brilliant Corners	Emanuel Gat	GS	15/03/2013	1	1	
Puz'zie	Sidi Larbi Cherkaoui	GS	03/05/2013	1	1	
Los Abrazos	Cie Esro	GM	30/05/2013	1	1	
Showtime a musical	Marc Tompkins	SM	8-10/10/2013	1	3	
Instable	Compagnie S'Poart	GS	12-13/11/2013	1	2	
Marmela et les Kids de Soweto	Mamela Nyamza	GS	27-28/11/2013	1	2	
MUSIQUE						
West Side Story	Perussions Claviers de Lyon	GS	05/02/2013	1	1	62 145
La face cachée de la Lune	Thierry Balasse	GS	12/04/2013	1	1	
Che Bandonneon	Juan Jose Mosalini	GS	01/06/2013	1	1	
Les Nuits	Angelin Preljocaj	GS	22/09/2013	1	1	
Brigitte Fontaine	Brigitte Fontaine	GS	08/10/2013	1	1	
Terminais	Bobby Previte	GS	16/11/2013	1	1	
Christine Salem	Christine Salem	GS	19/11/2013	1	1	
CINE CONCERTS						
Les Lumières de la Ville	OSM	GS	27-28/03/13	1	1	21 278
JAZZ						
Univers Nino	Denis Colin et Ornette	GS	12/03/2013	1	3	100 910
Mannu Katché / Tore Brunborg / Jim Watson / Luca Aquino	Mannu Katché / Tore Brunborg / Jim Watson / Luca Aquino	GS	31/05/2013	1	1	
James Blood Limer & David Murray Big Band	David Murray	GS	30/11/2013	1	1	
CIRQUE						
Le Grand C	Cie XY	GS	30-31/01/13	1	2	124 493
Les beaux orages qui nous éluent promis	Collectif Petit Tavers	GS	28-29/05/13	1	2	
Vielléich	Melissa von Veply	SM	19-21/11/2013	1	3	
Azmut	Aurélien Bory	GS	4-7/12/2013	1	4	
JEUNE PUBLIC						
L'après-midi d'un foëtan	Phia Ménard	SM	07-08/02/13	1	4	69 192
Taversée	Estelle Savaria	SM	07-09/03/13	1	4	
Oh Boy !	Olivier Letailleur	SM	20-22/03/13	1	6	
Tout tu serais une fleur et moi à cheval	Alexis Armançol	SM	03-04/05/13	1	2	
pp Les petits calloux	Annabelle Sergent	GM	29/05+01/06/13	1	2	
Pamo Tempo	Cie du Porte Voix	SM	12-15/06/13	1	2	
Rock it Daddy	Compagnie S'Poart	GS	12-13/11/2013	1	2	
La petite marchande d'allumettes	Katka	SM	4-6/12/2013	1	5	
PRESENTATION DE SAISON						
Plusieurs artistes invités durant la saison	GS	18/06/2013	1	1	74 761	
20 ans de La Filature	plusieurs artistes	GS	14-16/09/2013	1	5	
FESTIVAL LES VAGAMONDES						
The End	Babylonia Teatr	SM	15/01/2013	1	1	
Alexis - Une tragédie grecque	Cie Motus	SM	17/01/2013	1	1	
33 tours et quelques secondes	Lina Saneh / Rabih Mroué	GM	19-20/01/13	1	2	
Faire le Gilles	Robert Cantarella	SJB	19/01/2013	1	2	
Sandokan	Cie Lombardia	GM	19-20/01/13	1	2	
Late Night	Collectif Bliz	SM	19/01/2013	1	1	
Je danse et je vous en donne à bouffer	Radhouane El Meddeb	GM	15/01/2013	1	1	
Tuano	Andres Marn	GS	18/01/2013	1	1	
My paradoxical knives	Ali Moim	AS	19/01/2013	1	2	
Orient mon amour	Bratsch	GS	16/01/2013	1	1	
YUMA	Azedine Boutroua	AS	18/01/2013	1	1	
Again / Diwan	Azedine Boutroua	AS	15/01/2013	1	2	

SPECTACLES ACUEILLIS

FESTIVAL HORIZON			
La rémunération des deux Cordes			
Maudit soit le traître à sa parole			
Joël Pommerai			
Mladirsko Theater			
SM 14-15/05/2013			
	1	2	2
Before your very eyes			
Gob Squad			
SM 17-18/05/2013			
	1	2	2
come, been and gone			
Mara Gornicka			
SM 22/05/2013			
	1	1	1
Let's get Physical			
Michael Clark			
GS 23/05/2013			
	1	1	1
Not about everything			
Daniel Lindehan			
SM 24/05/2013			
	1	1	1
Smile off your face			
Daniel Lindehan			
SM 25/05/2013			
	1	4	2
Rubin Steiner			
AS 25/05/2013			
	1	1	1
Rubin Steiner			
SM 25/05/2013			
	1	1	1

* Les représentations incomplètes (séances à virgule) correspondent à des séances partagées avec des structures partenaires

EXPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES ET NUMERIQUES ACCUEILLIES

ACCUEILS						
Walter Niedermayr	Apparances	08/01 au 14/04				
Jacques Perconte / Cytll Hat / Nicolas Letèvre	Blow Up	02/05 au 07/07				
Anne Immele - L'Agrandisseur	Play & Replay	15/06 au 15/09	X			
Olivier Rollet	Figures du pouvoir	13/09 au 27/10				
David Goldblatt / Mikhael Subotzky / Jodi Bieber	Commitment #3	05/11 au 22/12				
						51 000

Coproductions et Résidences

Un des objectifs de La Filature, Scène nationale de Mulhouse est de s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale et internationale dans les domaines de l'art contemporain mais aussi d'organiser la diffusion et la confrontation de formes artistiques en privilégiant la création contemporaine.

Monica Guillouet-Gélys, arrivée début 2012 à la direction de La Filature, inscrit son projet dans cette continuité.

Ce dernier s'articule autour de la permanence artistique mais également autour d'une politique de découverte artistique par une forte implication dans l'accueil de productions internationales et un soutien suivi aux jeunes artistes.

Elle a souhaité dès son arrivée, associer à La Filature deux artistes incontournables de la scène théâtrale française, **David Lescot** (Cie du Kairos) et **Joël Pommerat** (Cie Louis Brouillard). Ces associations sont basées sur des apports en production mais revêtent également la forme de résidences plurianuelles ou de compagnonnages artistiques leur permettant de développer leur projet dans les conditions économiques et structurelles les plus stables.

Au-delà de ces associations les artistes régionaux ont une place importante et pour 2013 nous soutenons :

- **Lionel Lingelser** avec son projet *Munstrum*
- **Gaël Chaillat** avec son spectacle installation *Ma cabane*
- **Charlotte Lagrange** autour de la création de *L'Age des poissons*
- **Illia Delaigle** pour la création de *Love and Money*
- **Catherine Umbdenstock** pour la création de *L'Avaré*
- **Marly Barnabé** pour la tournée de *Mon Histoire du théâtre*

Chaque saison, le soutien à la création de spectacles vivants, de projets photographique et arts numériques (productions, coproductions et résidences d'artistes) représente **environ 20 % du budget artistique de la Scène nationale** et une moyenne de 10 semaines de présence d'artistes en résidence au sein de La Filature.

**COPRODUCTIONS ET RESIDENCES D'ARTISTES
DANS LE DOMAINE DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES ARTS NUMÉRIQUES**

COPRODUCTIONS				
David Lebreton	Figures du Pouvoir			
Nicolas Daubanes	Selon JérémY Benham			
Denis Darzacq	Comme un seul homme			
RESIDENCES D'ARTISTES				
				41 500
Anne-Flore Cabanis	Rebonds			
Laurent Pernot				
Benoit Delbecq	Visa d'exploitation			
Nicolas Clauss	Terres Arbitraires			
TOTAL				49 000

Actions culturelles ou les enjeux de la relation aux publics

Favoriser l'accès à la culture des publics, quel que soit leurs âges et leurs milieux sociaux est l'une des missions principales d'une Scène nationale.

La Filature développe chaque année un grand nombre d'activités artistiques pour aller à la rencontre des publics scolaires, associatifs ou handicapés ou encore des publics issus de milieux sociaux défavorisés.

Un volet important de ces activités, pour un budget en 2013 de 40.000 €, s'adresse aux collégiens dans le cadre du parcours du spectateur " La Filature au Collège ". Un autre volet intitulé activités complémentaires pour un budget de 46.600 € couvre des ateliers en direction de tous les publics et des ateliers en milieu carcéral. Cf détails dans le document récapitulatif des actions ci-après.

En favorisant l'accès aux œuvres culturelles, les artistes aidés par les structures créent des liens sociaux, de nouveaux comportements culturels et de véritables espaces de paroles, d'échanges et d'imagination.

ANNUAIRE DES ARTISTES ET DES COLLABORATEURS

ACTIVITE / PRESENTATION		NOM DE LA PERSONNE / DE L'ENTITE		MONTANT (€)	
TOTAL					
		ACCUEILS		138 518	
Renaud Herbin	Pygmalion miniature / Actéon miniature	Ma Cabane	2 480		6 311
Gaël Chaillat		Yuma / Again / Diwan	2 999		
cie Estro		Los Abrazos	6 276		
Charlotte Lagrange		L'âge des poissons	16 719		
Alice Laloy		Rebatailles	10 523		
Illia Delaigle		Love and Money	10 499		
COPRODUCTIONS / RESIDENCES / TOURNEES					
Catherine Umbdenstock	l'Avare		7 000		
Charlotte Lagrange	L'âge des poissons		12 900		
Lionel Lingelser / Louis Arene	Munstrum		8 400		
Illia Delaigle	Love and Money		5 000		
Gaël Chaillat - Cie des Châteaux en l'air	Ma Cabane		5 000		
Thibaut Wenger			7 000		
Maryl Barnabé	Mon Histoire du théâtre		5 000		
ACTIONS CULTURELLES					
Cie des Châteaux en l'Air - Gaël Chaillat	Atelier amateurs / Atelier lycée		1 955		
Lionel Lingelser	Atelier Lycées		2 336		
Marion Muller	Atelier intergénérationnel		1 250		
Thierry Vidal	Atelier théâtre		3 150		
compagnie du Chatpître	Atelier cirque		3 843		
Nicole Docin-Julien	Atelier conte		2 465		

11

ANDE A LA CREATION REGIONALE

FILATURE AU COLLEGE		
Lionel Lingelser et Louis Arène	Parcours théâtre	2 340
Tempus Fugit	Parcours théâtre en allemand	2 100
cie des Châteaux en l'Air - Gaël Chaillat & Ramona Poenaru	Parcours théâtre et arts numériques	6 092
Lili Terrana	Parcours pluridisciplinaire	794
Vidal Bini / Caroline Allaire	Parcours danse	6 086

6 500 527	TOTAL DEPENSES
-	EXCESSANT EXPLOITATION
-	Charges financières
11 091	Charges exceptionnelles
-	Dotations aux provisions risques et charges
102 000	Dotations aux amortissements
2 255 000	Masse salariale
1 108 000	Frais de fonctionnement
3 476 091	CHARGES DE STRUCTURE
3 200	Autres charges affectées
-	Conseillers artistiques
217 000	Personnel technique et accueil non permanent
230 000	Communication générale
450 290	CHARGES ANNUELLES DE SAISON
800 168	Zingaro (hors 20 668 € de dépenses constatées sur l'exercice 2012)
600 168	ZINGARO
20 900	Interventions en milieu carcéral
40 000	Filature au collage
25 700	Ateliers spectacle vivants
86 600	ACTIVITES COMPLEMENTAIRES
51 000	Photographie
178 500	Festival Horizon
97 900	Festival Les Vagabondes
327 400	AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES
7 500	Projet trinational
15 412	Hors les murs
79 748	Ouverture de saison + 20 ans
72 137	jeune public
124 569	Cirque
76 407	Jazz
23 000	Ciné concerts
88 127	Musique
221 047	Danse
404 028	Théâtre
1 110 400	SPECTACLE VIVANT : ACTIVITE D'ACCUEIL
41 500	Résidences d'artistes
7 500	Coproductions
49 000	Arts de la photographie et arts numériques
91 364	Résidences d'artistes
5 000	Diffusion
104 304	Coproductions
200 668	Spectacles vivants
249 668	COPRODUCTIONS ET RESIDENCES
1 374 098	DEPENSES ARTISTIQUES

BUDGET PREVISIONNEL 2013

BUDGET PREVISIONNEL 2013

RECETTES ET PRODUITS		778 350
RECETTES		
Spéciales vivants-accueils	447 000	
Spéciales vivants-production	-	
Autres activités artistiques	76 350	
Activités complémentaires	-	
AUTRES PRODUITS DE GESTION		
Recettes Club des partenaires	52 500	
Produits de gestion	86 500	
Quote part de subv. investiss	80 000	
Produits financiers	12 000	
Produits exceptionnels	22 000	
ZINCARO		
Aides et recettes affectées (mécanat, billetterie)	764 187	
Subventions d'équilibre		
dont Conseil Régional	48 972	
dont Ville de Mulhouse (hors apports en industries)	48 972	
AIDES ET SUBVENTIONS AFFECTÉES		
108 419		
Montant des subventions TTC		
50 000		
50 000		
AIDES ET SUBVENTIONS AFFECTÉES		
108 419		
Montant des subventions TTC		
Aides et subventions affectées à l'artistique	27 897	
La Filature au collège - Conseil Général	25 000	
Parcours culturel de sensibilisation - Conseil Général	5 000	
Activités éducatives - DRAC	5 000	
Résidences spectacles vivants - DRAC	14 691	
Résidences et projets photographiques et d'arts plastiques - DRAC	6 856	
Interventions en milieu carcéral - DRAC	5 975	
Autres subventions dont aides à l'emploi	15 000	
SUBVENTIONS		
4 756 628		
Subventions d'équilibre		
dont DRAC	1 258 570	
dont Conseil Régional	313 418	
dont Conseil Général - Projet Artistique et Culturel	195 886	
dont Conseil Général - Soutien aux compagnies régionales	9 794	
dont Ville de Mulhouse	2 978 960	
PERCUT D'EXPLOITATION		
6 500 527		
TOTAL RECETTES		
6 500 527		

Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 SEPTEMBRE
2013

**Expressions artistiques
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SEA02308	ALSACE CINEMAS STRASBOURG 9ème édition du Festival Augenblick du 12 au 29 novembre 2013 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 9 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 7 000,00 € MULHOUSE : 3 000,00 €	5 000,00
SEA02321	AMIS DES ORGUES DE ST MARTIN COLMAR Festival d'Orgue 2013 des Mardis à la Collégiale St-Martin de Colmar Cofinancement : COLMAR : 700,00 €	800,00
SEA02314	ASS.D'AILLEURS D'ICI COLMAR 16ème édition du festival de rue "D'ailleurs d'Ici" qui aura lieu du 4 et 5 mai 2013 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 4 000,00 € COLMAR : 0,00 €	2 500,00
SEA02323	ASS.POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE EN ALSACE (APCA) STRASBOURG 27ème Tournée d'été 2013 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 20 000,00 €	2 500,00
SEA02331	COLMAR 18ème édition du Festival Jazz de Colmar du 9 au 14 septembre 2013 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 13 000,00 €	5 500,00
SEA02329	COMPAGNIE KALISTO MULHOUSE Création/diffusion de la pièce "Love and Money" du 29 novembre au 1er décembre 2013 Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 18 000,00 €	4 500,00
SEA02322	FEDERATION HIERO COLMAR Organisation de la Scène Off du 9 au 18 août 2013 de la Foire aux Vins de Colmar Cofinancement : COLMAR : 10 000,00 €	15 000,00

SEA02325	<p>JAZZ MULHOUSE Organisation de la 5ème édition du Festival METEO du 8 au 31 août 2013</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 37 500,00 € MULHOUSE : 150 000,00 €</p>	15 000,00
SEA02317	<p>LE MARKSTEIN CA VOUS GAGNE Organisation du 9ème festival "CirkôMarkstein" en 2013</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 000,00 € ODEREN : 500,00 € RANSPACH : 500,00 € FELLERING : 500,00 €</p>	1 000,00
SEA02324	<p>LES AMIS DE L'ORGUE SILBERMANN SOULTZ Edition 2013 des Musicales de Sultz</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 500,00 € SOULTZ : 1 500,00 €</p>	1 100,00
SEA02326	<p>LES MANGEURS DE LUNE PFAFFENHEIM (ASSOCIATION) Organisation de l'animation Le Mangeur de Lune Festival en 2013</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 500,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH VIGNOBLES CHATEAUX : 6 000,00 €</p>	1 000,00
SEA02315	<p>MAD ABOUT ART AND DESIGN STRASBOURG Organisation d'une action culturelle "Pression Design 2013" à Mulhouse</p>	800,00
SEA02312	<p>MAISON POUR TOUS ESPACE 110 29ème édition du festival BEDECINE qui aura lieu les 16 et 17 novembre 2013.</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 20 000,00 € ILLZACH : 40 000,00 €</p>	15 000,00
SEA02320	<p>MJC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH Organisation de la 6ème édition du Sound Go Festival les 6 et 7 septembre 2013</p> <p>Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH : 10 000,00 €</p>	1 500,00

SEA02318	<p>PREMIERS ACTES MUNSTER Organisation de la 6ème édition du festival Premiers Actes en 2013</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 30 000,00 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER : 1 000,00 € MULHOUSE : 3 000,00 € MUNSTER : 1 500,00 €</p>	5 000,00
SEA02332	<p>RENCONTRES DE MUSIQUE ANCIENNE DE RIBEAUVILLE 30ème édition du Festival de Musique Ancienne de Ribeauvillé du 28 septembre au 27 octobre 2013</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 23 000,00 € RIBEAUVILLE : 20 000,00 €</p>	10 000,00
SEA02327	<p>Voix et Art Sacré Strasbourg Diffusion de concerts dans le Haut-Rhin en 2013</p> <p>Cofinancement :</p> <p style="text-align: right;">CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 4 000,00 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 2 800,00 € VILLE DE STRASBOURG : 1 100,00 €</p>	1 000,00

Total	87 200,00
-------	-----------

